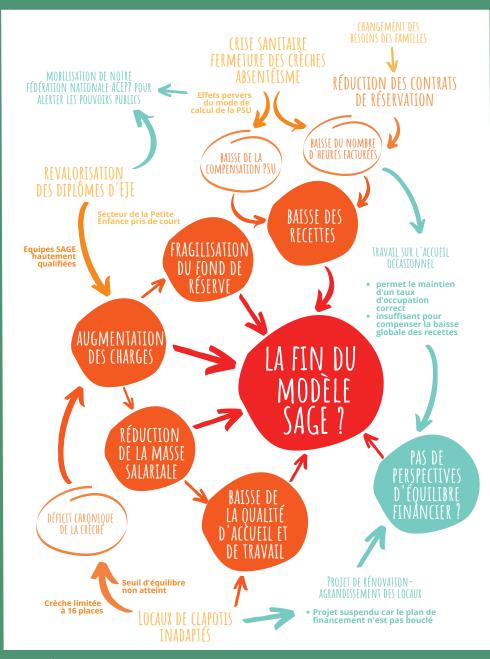




SOMMAIRE

- 3 Edito : La fin du modèle SAGE ?
- 7 Le Conseil d'Administration
- 8 L'accueil en chiffres
- 10 Clapotis : le projet défendu
- 13 Il s'en passe des choses aux jardins
- 15 Toilettes sèches
- 16 Projet Sens'Art
- 18 Les couches lavables
- 20 L'itinérance ludique
- 21 Les temps forts
- 22 Evénement du Printemps
- 23 Les Parent'aises
- 24 Dans les crèches
- 26 Nos équipes
- 27 Formation
- 28 Revalorisation des diplômes et pesée des emplois
- 29 Trombinoscopes
- 32 Les Partenaires
- **34** Finances
- **43** Perspectives



LE MODÈLE SAGE

désigne notre modèle de crèches associatives, à gestion parentale et à but non lucratif, prônant la qualité d'accueil et la pleine implication des parents dans la vie de l'association comme valeurs premières. Son projet social défend l'ouverture et l'accueil de tou.te.s, le soutien à la parentalité, l'éveil culturel et au monde, la proximité avec les quartiers, les habitants et les partenaires du territoire. C'est aussi des engagements forts sur les questions de la Petite Enfance, de développement durable, de qualité de travail.

CONJONCTURE ÉPROUVANTE, ÉQUATION FINANCIÈRE INTENABLE:

LA FIN DU MODÈLE SAGE?

Cette année 2021, l'association SAGE clôt son budget avec un déficit important. Baisse des recettes, hausse des charges, ce résultat négatif est le fruit de plusieurs facteurs combinés qui vont obliger l'association à repenser globalement son modèle. Nous tirons ici la sonnette d'alarme.

Commençons par un petit rappel, nos charges sont financées par :

- 40 % par la Caisse d'Allocations Familiales (PSU),
- 36,5% par la Mairie de Bègles (dont 1/3 provenant de la CAF)
- 13,7% par le paiement des familles,
- 3,4% remboursements contrats aidés et formations
- 2,8% autres recettes
- 3,5% de déficit financés par nos fonds propres

Trois raisons majeures à ce déficit structurel :

- en premier lieu, la baisse continue des heures d'accueil réservées et facturées, accentuée par la crise sanitaire,
- la revalorisation soudaine des diplômes d'EJE qui impactera douloureusement 2022,
- le déficit chronique de notre crèche Clapotis, structurellement limitée à 16 places par ses locaux tout en nécessitant un surnombre de professionnel.le.s.

LE CASSE-TÊTE DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

La part de la CAF correspond à ce que l'on nomme la **Prestation de Service Unique** (PSU). Cette prestation, créée en 2002, sert à financer le fonctionnement de structures multi-accueils comme SAGE, qui ont fait le choix d'une **tarification modulée en fonction des ressources des familles**.

En clair, sur le coût total d'une place en crèche, les familles payent leur part en fonction de leurs revenus (et d'un barème national) et la CAF, via la PSU, vient compenser cette participation des familles.

Un mode de facturation qui nous tient à coeur puisqu'il permet de "corriger" les inégalités et favoriser l'accès à tou.te.s. à un mode de garde collectif.

Toutefois le calcul de la PSU est un peu plus compliqué que cela, car le montant de cette compensation n'est pas fixe, il **dépend également du taux d'occupation et du taux de facturation** de nos crèches.

Plus le taux d'occupation est élevé (peu de places vacantes) et plus les heures facturées sont égales aux heures réservées (peu d'absentéisme), plus le montant de la compensation PSU est élevé.

Ainsi, lorsque l'absentéisme devient supérieur à un certain seuil, la compensation PSU chute et ne permet plus d'équilibrer les charges liées à la présence planifiée des professionnelles : cela impacte alors fortement le bilan de l'association.

Pensé pour être au plus près de l'intérêt et des besoins des familles (qui ne payent plus les plages horaires réservées mais seulement consommées, ni les semaines de vacances) et pour encourager les "bonnes pratiques" au sein des multi-accueils, ce mode de calcul de la compensation **devient de plus en plus contraignant** et laisse les associations comme la nôtre dans une impasse, puisqu'il devient extrêmement difficile de planifier un taux de remplissage pérenne. Face aux problématiques actuelles, le calcul de la PSU ressemble aujourd'hui à une double peine.

En effet, nous faisons face depuis plusieurs années maintenant à **une importante baisse des réservations** avec des contrats de plus en plus courts (moins de 58% des familles accueillies à temps plein contre 79% en 2017) et des **heures facturées en chute libre** (-22 075 heures en 2021 par rapport à 2018 soit une diminution de 16% d'heures facturées équivalent à une perte directe jusqu'à 126 000 €).

Pour pallier cela et maintenir un taux d'occupation correct, nos équipes redoublent d'énergie pour accueillir en occasionnel (c'est à dire sans contrat) des enfants extérieurs dès qu'une place se libère (enfants malades ou en congés).

Malheureusement, la difficulté à trouver des familles et à "occuper" les places au jour le jour est réelle. Malgré les efforts continus (31 enfants accueillis en occasionnel en 2021) avec une communication faite auprès des écoles maternelles pour l'accueil d'enfants jusqu'à 5 ans sur les vacances scolaires, un partenariat avec le Centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)..., il reste très difficile de compenser le manque à gagner via l'accueil occasionnel uniquement.

L'équation actuelle est donc la suivante :

baisse des heures facturées + baisse du taux d'occupation = baisse de la PSU = double peine

REVALORISATION DES DIPLÔMES D'EDUCATEUR.TRICE.S DE JEUNES ENFANTS, UN BIEN POUR UN MAL

Face à cette baisse de nos recettes, le budget de l'association a également été déséquilibré, comme celui de l'ensemble des structures Petite-Enfance associatives et privées, par la revalorisation - par ailleurs justifiée - des diplômes d'Educateur.trice.s de Jeunes Enfants (EJE) et l'augmentation inhérente de leurs salaires.

Les délais de mise en application (de juillet 2021 pour septembre 2021) ont pris de court l'ensemble du secteur Petite-Enfance, et notre association, qui a fait le choix de travailler avec des équipes hautement qualifiées (9 EIE au sein de SAGE), en est fortement et structurellement impactée.

En effet, cette évolution entraîne l'attribution de 32 à 74 points de pesée supplémentaires, sachant que la valeur du point est, à ce jour, de 55 €.

A l'échelle de SAGE, cela correspond à une augmentation globale de 33 000 € de masse salariale supplémentaire à assumer en 2022, sans contrepartie de la puissance publique pour faire face à ce nouveau cadre légal.

DES AIDES TRÈS INSUFFISANTES

Déjà mise à mal financièrement et moralement par la crise sanitaire qui laisse équipes et bénévoles fatigué.e.s, l'association n'a que peu de ressources pour affronter ce nouveau défi financier. C'est dans **notre fond de réserves** que nous puiserons de quoi passer le cap 2021 mais **quid de 2022** ?

Nous sommes en attente de réponses quant à d'éventuelles aides exceptionnelles, une revalorisation de la PSU...

Notre fédération, l'ACEPP se mobilise pour **alerter collectivement les pouvoirs publics**. Début 2022, l'ACEPP a ainsi rencontré la CAF et un groupe de travail se met en place pour étudier les situations et proposer des aides.

REPENSER NOTRE MODÈLE?

Il nous faut dès lors étudier toutes les pistes de sauvegarde de notre association :

- Augmentation durable de nos recettes? Cela semble plus que compliqué alors que celles-ci sont en baisse et que les collectivités territoriales qui nous financent sont elles-mêmes en difficulté.
 Faut-il partir à la recherche de nouveaux financeurs privés, lesquels et comment cela sera-t-il compatible avec nos valeurs, nos convictions et notre indépendance farouche? Élaborer de nouveaux services et pour quels besoins?
- Réduction des dépenses ? Nous avons déjà réduit nos dépenses en termes d'achat de matériel pédagogique, de produits d'entretien, d'alimentation, etc. La fin des aides nous avait déjà contraints à ne pas reconduire 3 emplois aidés sur 6, en 2018. Sans autre perspective, nous nous posons la question de réduire encore notre masse salariale, seul levier et marge de manœuvre budgétaire (82% de nos charges). Mais le coût humain est lourd à payer.

Il est vrai que nombreuses sont les structures à fonctionner avec le minima requis en terme d'encadrement, à savoir : un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent ; ou une moyenne d'un professionnel pour six enfants ; et une seule EJE par structure.

Mais de ce modèle au rabais nous ne voulons pas et n'en avons jamais voulu. Pour la qualité d'accueil des enfants, de leurs familles et pour la qualité de travail de nos équipes.

Depuis 40 ans, nous rappelons, martelons et nous battons pour faire vivre nos valeurs, pour proposer de véritables projets pédagogiques, pour mettre en place encore et encore de nouveaux projets co-construits. Ce bilan d'activité, malgré les difficultés rencontrées, en témoigne encore ainsi que de l'engagement de nos professionnel.le.s qui tiennent le cap coûte que coûte. Notre créativité, notre investissement et notre capacité d'innovation (nous qui sommes souvent à la pointe en termes de développement durable, de pédagogie, de participation parentale) sont unanimement reconnus.

Et pourtant, l'année 2021 s'achève sur un triste constat.

Celui d'un contexte où les pouvoirs publics petit à petit se désengagent, mettant à mal les structures associatives et laissant le champ libre aux entreprises à but lucratif qui ont déjà commencé à défigurer ce qui devrait être un service public de la Petite Enfance en un champ de bataille marchand où la rentabilité est de mise, comme il en a été précédemment pour les structures d'accueil des personnes âgées.

Jusqu'où serons nous contraints de rogner sur ce qui fait l'essence et le sens de notre mission ?

Pour nous aider d'un regard extérieur et expert, nous mobilisons un travail avec le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) début 2022 pour obtenir, on le souhaite, de nouvelles pistes de travail et de réflexion.

Nous n'abandonnons pas. Nous ne VOUS abandonnons pas, parents, enfants, professionnel.le.s. Nous gardons encore espoir de pouvoir à nouveau nous réinventer tout en nous et vous restant fidèles.

Laurianne GERVAISE Présidente de l'Association SAGE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2020-2021

ELU.E.S EN DÉCEMBRE 2020

COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS:

LA CÂLINERIE

- M. Alexandre DUBOIS
- Mme Ninon DUWEZ, Secrétaire adjointe
- Mme Elsa GUILLOT

CLAPOTIS

- Mme Hélène MARINIER
- Mme Kumb MBOUMBA
- Mme Maud VORON

FRIMOUSSE

- Mme Delphine BOISSON
- Mme Marine DOMY
- Mme Claire SYNDIOUE

COLLÈGE DES MEMBRES FONDATEURS

- M. Antoine DE BOUTER
- M. Jonathan DELPECH, Vice-Président
- Mme Laura DEVERT
- Mme Laurianne GERVAISE, Présidente
- Mme Catherine MORA, *Trésorière*
- Mme Marie MORA, Secrétaire
- M. Yannick PETIT, Trésorier adjoint
- Mme Aline SABOURIN

REPRÉSENTANTE DE LA MAIRIE

• Mme Cathy CAMI

2021 - 2022

ELU.E.S EN NOVEMBRE 2021

COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS:

LA CÂLINERIE

- Mme Marion DELALLE
- Mme Sonia OLIVEIRA
- M. Anthony TRICARD

CLAPOTIS

- Mme Hélène MARINIER, Secrétaire adjointe
- Mme Kumb MBOUMBA
- Mme Christine GOMEZ

FRIMOUSSE

- Mme Krystel LAUHON
- Mme Marine SALANON
- Mme Claire SYNDIOUE

COLLÈGE DES MEMBRES FONDATEURS

- M. Antoine DE BOUTER
- M. Jonathan DELPECH, Vice-Président
- Mme Ninon DUWEZ, Secrétaire
- Mme Laurianne GERVAISE, Présidente
- Mme Catherine MORA, Trésorière adjointe
- Mme Marie MORA
- M. Yannick PETIT, Trésorier
- Mme Aline SABOURIN

REPRÉSENTANTE DE LA MAIRIE

Mme Cathy CAMI

L'ACCUEIL EN CHIFFRES

3 crèches

de 26, 20 et 16 places

62
places

2,38
enfants
par place

103 304

heures d'accueil

148
enfants
accueillis

73 % de taux d'occupation

enfants accueillis en accueil occasionnel

pour
137
familles

TYPOLOGIE DE L'ACCUEIL

2021	La Câlinerie	Clapotis	Frimousse	Total/Moyenne	comparaison 2020*	comparaison 2019	comparaison 2018
nombre d'heures facturées	44,148	27,007	32,149	103,304	84,934	123,255	125,379
taux d'occupation réel	70.36%	73.16%	67.41%	70.13%	66%	77.30%	77%
taux d'occupation facturé	72.84%	75.83%	70.26%	72.77%	71.20%	82.50%	82%
nombres d'enfants accueillis	65	39	44	148	149	149	155
nombre d'enfants par place	2.5	2.44	2.2	2.38	2.4	2.4	2.5
nbre d'nfants accueillis en accueil occasionnel	17	7	7	31		16	13

^{*} l'année 2020 est peu représentative du fait du confinement

UN TAUX D'OCCUPATION FORTEMENT IMPACTÉ

Cette année encore, les taux d'occupation ont été largement impactés par les fermetures liées au Covid (1 mois environ pour chaque structure).

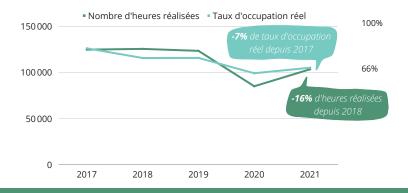
UN IMPORTANT TRAVAIL AUTOUR DE L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Cependant, le travail fait sur le développement de l'accueil occasionnel commence à porter ses fruits, avec au total 31 enfants accueillis en 2021 sur ce type de contrat. Cela correspond à 2 457 heures d'accueil occasionnel (soit 2,35% des heures facturées) et 14 000 € de recettes (participation des familles + PSU de la CAF).

Parmi eux :

- 9 enfants dont l'assistante maternelle était en arrêt (maladie, covid...), qui sont parfois revenus lorsque l'assistante maternelle était en congés,
- 5 enfants porteurs de handicap ou troubles du comportement : suivi en lien avec le CMPEA et leur future école.
- 4 enfants dont la famille est suivie par le CADA (soutien à la parentalité/accueil pour tous),
- 6 enfants scolarisés en maternelle, régulièrement accueillis pendant les vacances scolaires.

L'accueil occasionnel nous permet de répondre à des besoins différents, et d'être en accord avec l'une de nos valeurs : l'accueil pour tous, la mixité sociale, l'ouverture aux parents non prioritaires.



RÉFECTION-AGRANDISSEMENT DES LOCAUX DE CLAPOTIS LE PROJET DÉFENDU

La problématique autour des locaux de la crèche Clapotis - locaux mis à disposition par la Ville de Bègles - est une problématique de (trop) longue date.

Espaces exigus, étage et absence de salle du personnel, fuites, invasion de pigeons dans les combles...
Les différents travaux entrepris par la Mairie et/ou l'association maintiennent bon an mal an les locaux en état d'usage mais la bâtisse, initialement maison d'habitation, ne permet plus de garantir une véritable qualité d'accueil des enfants et de leurs familles, ni de travail pour les équipes.

L'équilibre budgétaire de cette structure de 16 places est, de plus, difficile à atteindre, l'effet de seuil jouant à partir de 22 places. En effet, avec la masse salariale actuellement nécessaire à l'encadrement à Clapotis, nous pourrions ouvrir 6 places de plus si les locaux le permettaient, représentant un potentiel de 9 984 heures d'accueil et 58 883 € de recettes. Montant conséquent puisqu'il équivaut aux charges d'un poste et 1/2 d'Educateur.trice de Jeunes Enfants.

La rénovation de ces locaux répond ainsi à un double enjeu : qualité d'accueil/de travail et levier budgétaire.

Différents projets ont ainsi été à l'étude au fil des ans : premier projet d'agrandissement étudié par Sage suivi d'un projet de déménagement dans l'espace Langevin proposé par la Mairie en 2012... Aucun n'a su faire consensus entre les deux parties. Pourtant, la rénovation des locaux de Clapotis s'impose.

UN PROJET COURAGEUX ET AMBITIEUX : ASSURER NOUS-MÊMES LE PORTAGE DES TRAVAUX SUR LE BÂTI MUNICIPAL

Devant cette impérieuse nécessité et l'absence d'autre solution - la Ville ne pouvant pas financer à courts termes des travaux de restructuration voire d'agrandissement au regard des contraintes budgétaires qui pèsent sur elle en matière d'investissement -, nous avons travaillé depuis 2020 un nouveau projet de rénovation/agrandissement des locaux porté et financé par l'association.

Après une premier comité de pilotage inter-partenarial début mai avec la Mairie, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI), différentes hypothèses, pré-projets et avant-projets ont été travaillés avec le cabinet d'architecture Les Dauphins sur la base d'un cahier des charges précis. Une attention particulière a été portée à la fois à la dimension architecturale (mise en valeur et préservation du bâti existant), économique et environnementale (éco-conception).

Un plan de financement et des budgets prévisionnels, consolidés en 2021, ont également été élaborés.

Pour la concrétisation de ce projet d'un montant d'investissement global de 495 000€, le travail des parents et des professionnels a permis d'identifier 90% du financement :

- une aide à l'investissement de la CAF (plan « Rebond » de la CNAF, 264 000€ soit 54% du projet d'investissement),
- du Conseil Départemental (25 920 €)
- ainsi qu'un emprunt important de l'association à hauteur de 150 000 €, rendu possible par le passage à 22 places d'accueil (soit 6 places supplémentaires soutenues par la Mairie de Bègles).

En effet, la structure dégage à 22 places un bénéfice prévisionnel d'exploitation permettant à l'association d'emprunter 150 000€ sur 15 ans et ainsi de rembourser 914 € par mois d'emprunt.

Toutefois, il mangue à notre association 55 000€ pour équilibrer ce plan de financement de

Toutefois, il manque à notre association 55 000€ pour équilibrer ce plan de financement de l'investissement.

Au regard des efforts importants que nous entreprenons, nous avons naturellement sollicité la mairie pour une subvention d'investissement exceptionnelle de 55 000€, permettant de revaloriser durablement ce bâtiment municipal d'une part, et de consolider l'ancrage associatif de l'économie sociale et solidaire au sein de nos territoires d'autre part. Ce montant correspond à 11% de l'investissement global, ce qui constitue un effet de levier extrêmement important pour la collectivité.

Nous l'avons sollicitée également, vis-à-vis de notre organisme prêteur sur:

- la question de la sécurisation du bail, du type bail emphytéotique ou bail à construction,
- la guestion de la garantie d'emprunt par la Mairie.

LA MAIRIE: UN INVESTISSEMENT LIMITÉ SUR SON BÂTIMENT, CHARGE À L'ASSOCIATION DE TROUVER D'AUTRES FINANCEURS

Forts de ce projet ambitieux et à moindre frais pour la Mairie, nous avons à nouveau rencontré les services de la Ville, le 18 octobre 2021, ainsi que M. le Maire le 20 octobre 2021.

Lors de cette rencontre, la Mairie nous a fait savoir que, malgré tout son soutien à l'association et l'intérêt porté à notre projet, elle ne pourrait soutenir l'association au-delà de 25 000 €.

En effet, au vu des contraintes et réductions budgétaires qui s'imposent à elle, la Mairie maintient déjà de justesse la subvention de fonctionnement accordée à l'association, celle-ci faisant l'objet de débats et remises en cause par une partie de l'exécutif municipal du fait d'une baisse drastique des aides de l'Etat sur le fonctionnement.

De plus, les projets d'investissement inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) consomment l'ensemble des moyens pour les années à venir. Le budget d'investissement d'environ 30 Millions est ainsi déjà entièrement pré-fléché.

Par cette réponse en demi-teinte, la Mairie renvoie l'association à la responsabilité de trouver une solution de financement "innovante". Mais à ce stade, la banque des territoires, la finance solidaire (France Active) ainsi que d'autres financeurs ont été sollicités sans avoir obtenu de solution...

Le projet est donc suspendu à ce jour, ne permettant pas de régler un problème structurel ni d'offrir une solution de garde pérenne dans un quartier où il n'y a pas d'autres solutions immobilières ou foncières de repli.

ET MAINTENANT?

Alors que l'association vit sa période la plus difficile, elle ne se résigne pas à abandonner ses valeurs et ce qui structure toute son action sociale : offrir un accueil de qualité et des conditions de travail dignes pour les familles, les enfants et les professionel.le.s, pour mieux grandir à Bègles.

SAGE, association engagée depuis 40 ans auprès des enfants et des familles béglaises, qui n'a cessé de développer un service d'accueil de la petite enfance respectueux de la dignité humaine et de son environnement, représentera une ultime fois son projet devant la mairie en sachant que, avec l'augmentation des matériaux et du retard engendré, le coût du projet augmente et les subventions exceptionnelles de la CAF risquent de disparaître.

Après un nouveau travail avec les architectes, nous savons que le surcoût global est de 40 000 € nécessitant dorénavant de trouver 90 000 € pour boucler notre plan de financement.

Le conseil d'administration réitère sa volonté de régler ce problème structurel qui participe à la fragilisation de l'association et induira à termes des choix douloureux pour SAGE et pour le service offert aux béglais.



IL S'EN PASSE DES CHOSES

AUX JARDINS!



Eléments phares de notre projet, les jardins de nos structures ont encore été le théâtre de diverses expériences, sensorielles, éducatives, gustatives, ludiques et artistiques!

Après une deuxième année d'abonnement aux « Petits radis », nos potagers sont en pleine forme! Chaque saison nous apporte son lot de surprises: dégustation de tomates cerises en été, soupes avec les nombreuses citrouilles, desserts avec les raisins de notre vigne et même un plat de frites avec les pommes de terre du potager!



Grâce à notre nouveau partenaire "la Fumainerie", le compostage n'a plus de secret pour nous ! En octobre, une dizaine de salarié.e.s a suivi une formation avec un "maître composteur" afin d'optimiser la réduction des déchets et la production potagère.

Merci à Ambre pour ses précieux conseils!











Chuuuut... on dort.

SIESTE AU JARDIN

Des études l'ont prouvé : à l'extérieur, les bébés s'endorment plus vite et dorment plus longtemps. On confirme!!

UN NOUVEAU CABANON!

Un immense merci à tous ces papas !

En 2 weekends, un nouveau cabanon de jardin a vu le jour à la Câlinerie, et ce n'était pas du luxe!

Sitôt fini, sitôt rempli!







LES TOILETTES SÈCHES, ENFIN DANS TOUS LES JARDINS!



Installées fin 2020 à Frimousse, elles ont également rejoint les jardins de Clapotis et La Câlinerie en 2021. Construites par notre partenaire « les jardins l'Ephémère », elles permettent d'accompagner les enfants dans l'apprentissage de la propreté. Ils peuvent désormais aller se soulager rapidement lorsqu'ils jouent au jardin.

L'utilisation des toilettes sèches s'inscrit dans la démarche écologique portée par l'association.

Des **composteurs doubles** ont été installés à côté de chaque cabine, afin de récupérer les seaux de sciure et matières organiques. Dès septembre 2021 et jusqu'en juillet 2022, un intervenant de **la Fumainerie** vient une fois par mois pour nous aider à gérer correctement ce compostage.



SENS'ART!

SAGE ET NICOLAS BASTIEN, LAURÉATS DES SÈMES BOURSES DE MÉTIERS D'ART

Né à l'initiative de l'Etablissement Public d'Aménagement Bordeaux-Euratlantique et du groupe Bernard, le Fonds Cré'Atlantique a pour ambition de développer la créativité, de donner accès à l'art au plus grand nombre et de contribuer au développement de modèles économiques pérennes dans les secteurs créatifs au sein de la métropole bordelaise.

Lancées en 2017, les Bourses Métiers d'art sont attribuées à des professionnels pour la conception et réalisation d'une pièce d'artisanat d'art révélant créativité, savoir-faire et innovation au bénéfice d'une association.

L'équipe de La Câlinerie a su se saisir de cette opportunité et a imaginé, avec l'aide de Nicolas BASTIEN, ébéniste tourneur sur bois, « Sens'Art », un projet d'éveil à la culture et d'ouverture sur le monde des tout-petits.

Composé de trois "modules-panneaux" en bois ludiques, il vise à stimuler la création de l'enfant à travers l'usage des sens.

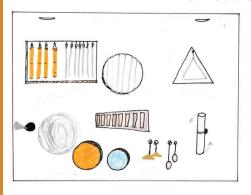
Trois thèmes ont été retenus : la cuisine, la musique et les arts plastiques.

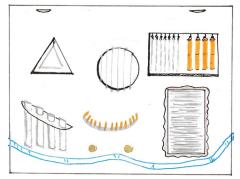
«La pièce propose trois univers ludiques, artistiques différents entre lesquels l'enfant peut circuler librement tout en étant auteur de son jeu », détaille Nicolas Bastien.

Une bourse de 4000€ a été obtenue pour la réalisation de ce projet.

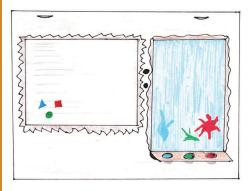


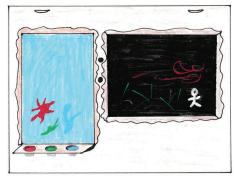
Le module sonore



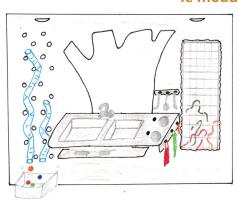


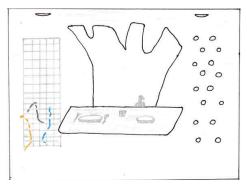
le module visuel





le module manuel





COUCHES LAVABLES, SAGE LANCE L'EXPÉRIMENTATION



Les toilettes sèches enfin installées, c'est en toute logique que nous souhaitons prolonger notre engagement dans le développement durable. L'objectif « zéro déchet » se poursuit avec la volonté solide de transformer nos pratiques par un passage aux couches lavables.

COUCHES JETABLES: LE CONSTAT

En 2007, l'ADEME a conduit une étude sur l'ensemble des ordures ménagères. De la naissance à la propreté, c'est près d'une tonne de couches jetables par enfant qui est mise à la poubelle (entre 4 000 et 5 000 couches). En France, les couches jetables génèrent près de 750 000 t de déchets/an soit environ 3% de l'ensemble des ordures ménagères collectées.

L'ensemble des études réalisées depuis 1991 tendent à affirmer que les couches lavables sont plus vertueuses, particulièrement si leur usage se traduit par des gestes responsables (faire tourner une machine à laver pleine, sécher le linge à l'air libre plutôt qu'au sèche-linge, utiliser des lessives responsables, avoir des équipements électroménagers A+, ...).

Le bilan économique est aussi favorable pour l'usage des couches lavables (750€ en 2 ans et demi au lieu de 1500 € pour les couches jetables, dans le cadre de l'usage familial).

DU JETABLE AU RÉUTILISABLE : PENSER LES NOUVEAUX USAGES ET LES NOUVELLES ORGANISATIONS DE TRAVAIL

Le jetable a apporté une simplification des gestes d'hygiène auprès des enfants mais le coût pour les écosystèmes est important. Ainsi passer du jetable au réutilisable induit des changements pour être efficace : de nouveaux produits, de nouveaux usages pour les professionnels (et les parents le cas échéant), de nouvelles organisations collectives, potentiellement de nouveaux équipements et des partenariats nouveaux.

Nous sommes conscients que la couche lavable va amener pour les professionnel.le.s de nouveaux gestes sur les changes des enfants pour assurer les conditions d'hygiène, éviter les fuites ou bien encore préparer leur entretien (rinçage...).

L'entretien comprend également plusieurs opérations : collecte des couches souillées, démontage des couches, lavage, séchage, pliage, stockage et réassort des couches. L'ensemble de ces opérations représentent un surcroît de travail pour les professionnel.le.s.

Il faut dès lors réfléchir et anticiper les freins majeurs identifiés : l'espace de stockage des couches et du séchage ; les équipements disponibles (lavage, rinçage,...) et adéquats permettant l'entretien ; le surcroît de travail engendré voir plus globalement le coût d'entretien.

Ainsi trois solutions sont étudiées par SAGE d'un point de vue financier et organisationnel :

- Internalisation: les personnels « d'entretien » de la structure ont la charge de l'entretien des couches lavables (en ajoutant du temps horaire...)
- Mutualisation: création d'une mini laverie dans un local annexe, un circuit logistique est installé
 pour la récolte et le réassort dans chaque crèche et en fonction de l'intensité de l'activité d'emploi
 peut être généré (insertion)...
- Externalisation : à une blanchisserie professionnelle l'entretien. Les crèches travaillent avec les partenaires à la mise en place de la logistique.

Les solutions choisies vont avoir un impact plus ou moins fort sur l'organisation collective du travail. Ce point n'est pas anodin, d'autant plus que des freins aux changements vont forcément apparaître.

UN ACCOMPAGNEMENT ET UNE PHASE TEST POUR DÉPASSER LES REPRÉSENTATIONS ET LES FREINS

"Les couches lavables sont d'une autre époque, c'est un retour en arrière."

"Les couches lavables n'offrent pas la même liberté de mouvement que les couches jetables."

"Les temps de change sont plus longs" "Elles débordent facilement et sentent mauvais".

"Les conditions de travail vont devenir plus difficiles." etc.

Bien que pour la plupart infondées, ces représentations doivent être prises en compte. Ainsi notre expérience dans le déploiement de projets qui induisent des changements de pratiques (comme le passage à l'alimentation bio en 2019) nous amène à mettre en place :

- une communication qui permet à chacun de partager le sens de l'action et les résultats escomptés.
- une participation pour que chaque acteur concerné (professionnel.le.s, parents, partenaires,...)
 puissent prendre leur place dans le pilotage, la conception, le choix des solutions, le déploiement du projet et son évaluation
- un accompagnement externe pour faciliter les échanges, former les équipes sur les nouvelles pratiques et accompagner le pilotage

L'association a ainsi fait le choix d'être accompagnée dans la démarche par Laurent Levrot, le spécialiste des couches lavables, qui a déjà accompagné plus d'une douzaine de crèches en France depuis 2012 (https://couches-lavables-et-compagnie.com/).

Après différents temps de rencontres et d'échanges autour de la question des couches lavables, une phase d'expérimentation a été lancée :

- L'intégralité des professionnelles de SAGE a assisté à une formation pour le lancement du projet de couches lavables. Durant une journée entière, Laurent Levrot a répondu aux questions, apporté de la méthode et des outils pour s'engager dans la démarche.
- S'en est suivi le démarrage d'une phase d'essai de différents modèles de couches (de décembre 2021 à mars 2022), afin de trouver celle qui correspond le mieux aux pratiques déjà en place.









DÉCLOISONNER LES ESPACES ET LES ÂGES,

L'ITINÉRANCE LUDIQUE

Nos équipes questionnent sans cesse leurs pratiques, les adaptent, expérimentent : pour l'éveil et l'ouverture au monde de nos enfants. Exemple avec l'itinérance ludique.

En gestation depuis 3 ans à la Câlinerie (mise en suspens pendant la crise sanitaire), l'itinérance ludique est une **pédagogie du jeu de l'enfant** : le jeu libre par essence, ni «dirigé » ni guidé. Elle s'articule autour de trois grands principes :

- La libre circulation des enfants : Exit les sections ! Les enfants circulent librement dans la crèche.
- La création d'espaces ludiques : On ne parle plus d'ateliers ou même d'activités mais «d'univers ou espaces ludiques » valables pour des enfants de tous les âges.
- L'enfant auteur de son jeu : L'enfant décide lui-même de ce qu'il va faire.

L'ITINÉRANCE LUDIQUE À LA CÂLINERIE : L'AVENTURE, LA DÉCOUVERTE, LES EXPÉRIENCES, ET SURTOUT DU PLAISIR !

La crèche est un terrain de jeu et d'exploration représenté en une seule et même unité, par le biais de ce que nous avons appelé les « portes ouvertes ». Les enfants sont libres de circuler sur tous les espaces de la crèche selon leurs envies et leurs besoins afin que tous les âges se rencontrent et afin que chaque enfant trouve l'espace ou l'atelier dont il a besoin, et pour le temps qu'il souhaite.

Nous avons défini plusieurs espaces qui correspondent chacun à un univers :

- L'espace de vie des grands est renommé « L'ESPACE BLEU » :
- un côté est dédié au Jeu symbolique : dinette, poupée, déguisement, coiffure... tous les jeux de faire semblant ou qui développent l'imaginaire.
 - l'autre côté accueille un espace lecture et un espace "jeu de construction/manipulation"
- L'espace de vie des petits est renommé « L'ESPACE ROUGE » : il correspond à l'univers psychomoteur (parcours moteurs/ motricité fine)
- L'espace des bébés est un ESPACE CALME où les enfants se rencontrent autour du sensoriel.
- la PATAUGEOIRE est un espace dédié à l'éveil sensoriel essentiel dans le développement de l'enfant
- Cette mise en place peut inclure le JARDIN comme espace de découverte supplémentaire.

Les professionnelles laissent les enfants s'exprimer dans leur jeu (qu'il soit libre ou sous forme d'atelier prédéfini), afin de les laisser développer leur imaginaire, leur créativité.

Cela favorise aussi **les interactions entre les enfants.** Le jeu est un outil indispensable pour entrer en relation avec l'enfant, le comprendre, communiquer avec lui, l'observer.

Jouer permet à l'enfant d'agir en apprenant, en expérimentant le monde. En jouant, il s'aventure plus loin, assouvit sa curiosité naturelle et devient de plus en plus autonome.

Par sa présence physique et psychique, l'adulte à travers sa posture professionnelle reste disponible tout le long du jeu pour animer l'atelier en fonction des demandes de l'enfant.

Et dans les autres crèches ? L'itinérance ludique commence également à se mettre en place à Frimousse et est en réflexion à Clapotis (les locaux et l'étage demandant une adaptation du principe).

LES

TEMPS FORTS

Même si les conditions d'accueil des familles n'ont pas retrouvé totalement le charme et l'engouement du monde d'avant (avant le covid !), nos actions subventionnées en REAAP* par la CAF ont pu faire timidement leur retour.



L'ÉVÉNEMENT DU PRINTEMPS

En mars, **les ateliers** entre les structures ont pu se dérouler sur le thème des saisons et de la transformation: argile/barbotine autour de l'histoire "Cropetite", peinture avec des glaçons, lecture contée "La chasse à l'ours"...

Une sélection de **livres** sur le thème est proposée dans chaque crèche, sous forme de sacs contenant chacun 3 livres et recettes d'activités. Les familles peuvent emprunter un sac pendant 1 semaine pour découvrir les livres à la maison avec leurs enfants.



Lectures musicales avec la compagnie "Les herbes Folles". Ces petits spectacles interactifs, inspirés de la sélection de livres et initialement prévus pour les familles, n'ont pu être présentés qu'aux enfants du fait de l'impossibilité d'accueillir les familles simultanément. Le moment a quand même été très apprécié des enfants, et "les herbes folles" reviendront en 2022 pour rencontrer les parents!





*Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

LES PARENT'AISES

Temps d'échanges et de création enfants/parents proposés le samedi matin dans une des trois structures de l'association.

Mis en place en 2018, ils n'ont pu se dérouler en 2020 pour les raisons que l'on connait tous.

En fin d'année, Julie (de Clapotis) et Fanny (de La Câlinerie) relancent ces ateliers, pour le plus grand bonheur des familles! Les inscriptions affichaient complet 10 jours avant la date!

Ce sont donc 10 enfants et quasiment autant de parents présents à chaque séance soient 20 familles par matinée pour ces temps proposées les samedis matins.

Comme quoi, il est grand temps de partager à nouveau des temps conviviaux. Les ateliers sont variés et adaptés : arts plastiques, lecture, musique, motricité.

La proposition est de venir en famille explorer, créer, imaginer et expérimenter dans un cadre rassurant et accueillant.



Ces ateliers sont **gratuits et ouverts à toute la famille**. Un accueil « café-jus de fruit » y est toujours proposé. Les parents y viennent partager un temps d'activité avec leur enfant, sans avoir à se soucier de l'organisation. Ils y découvrent leur enfant dans un autre contexte que la maison, peuvent échanger avec les autres parents et avec les professionnelles. Ils découvrent aussi des activités qu'ils pourront reproduire chez eux.

3 matinées seront proposées en 2022, avec à chaque fois deux horaires au choix : de 9h30 à 10h15 et de 10h30 à 11h15.



DANS LES CRÈCHES... FRIMOUSSE

Journées à thème, ateliers dinette ou patouille...: tous les jeux sont dans la nature!









NOS ÉQUIPES

943 466€ de charges de personnel

postes salariés

+28 CDD de remplacement

heures de formation individuelle

521 32 Dont CDI

Et stagiaires

12 nouveaux

3 CDD

Pour un total de

CDI 31,6

FORMATION

La qualification des professionnel.le.s - encadrant les enfants ou non - est un axe fort du projet social de l'association.

Pour cela, sont menées chaque année des actions de formation et, en 2021, les salarié.e.s ont tou.te.s pu bénéficier d'au moins une formation dispensée par un organisme extérieur pour un budget total de 19 914.54 € dont 64% sont pris en charge par notre OPCO (OPérateur de COmpétences) et par la CAF via les Fonds Publics Territoriaux (FPT).

- Fanny, notre infirmière, a suivi une formation sur la nutrition et la composition des menus proposée par l'association "Les pieds dans le plat" qui avait accompagné l'association SAGE lors de son passage à l'alimentation 100% bio et locale en 2018
- Nos 3 aides auxiliaires petite enfance ont pu se former au **CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance** (AEPE) à distance par le CNED.
- La directrice de SAGE, Agnès, poursuit sa formation de **Dirigeant d'Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire** (IRTS de Talence)
- La totalité des professionnel.le.s (travaillant auprès des enfants) a suivi une formation collective d'une journée sur la mise en place des couches lavables avec Laurent Levrot, "Couches lavables & compagnie" dans le cadre de notre phase d'expérimentation.
- une dizaine de salarié.e.s a suivi une formation d'une demi-journée sur **le compostage** avec notre partenaire "la Fumainerie"
- 22 salarié.e.s sont parti.e.s en formation d'une à 3 journée(s) à l'ACEPP 33/47 pour un total de 251 h (formations en lien direct avec la petite enfance)
- Le pôle de direction (les 3 directrices et Fabienne, assistante de Direction) ont bénéficié de 4 demijournées d'**analyse de la pratique managériale** ("compétences conseil")

- chaque équipe bénéficie de 15 heures d'analyse de pratique par an avec un.e psychologue formé.e à ces pratiques.
- 5 professionnel.le.s ont été formé.e.s à **la détection des troubles du spectre autistique** à l'hôpital Charles Perrens.
- En mars et avril 2021, se sont tenues deux sessions d'information sur le dépistage précoce et l'accompagnement des troubles du spectre de l'autisme. Dispensées bénévolement par M. de Bouter Antoine, psychologue clinicien, ces deux rencontres ont rassemblé au total 21 professionnels de Sage, sur leur temps libre, entre 19h et 21h.

Repérer les signes précoces du développement atypique chez le tout-petit est un enjeu majeur dans la prise en charge des enfants porteurs d'un TSA. Ces soirées thématiques ont permis de revisiter les grandes étapes du développement des 0-3 ans en intégrant les points de vigilance, les observations cliniques qui peuvent alerter les professionnels de la petite enfance face à un enfant présentant des troubles caractéristiques du TSA.

Les échanges, sous forme de questions/réponses, se sont orientés sur la démarche diagnostique à enclencher, tant auprès des familles que des partenaires de soins du secteur à solliciter.

Face aux particularités de ces enfants, des éléments concernant les pratiques professionnelles ont également été abordés afin de s'ajuster, s'adapter au mieux aux besoins spécifiques repérés pour un accueil de qualité au sein des structures de l'association.

- une professionnelle est en cours de **VAE** pour le diplôme d'auxiliaire de puériculture

Nos équipes **contribuent également à la formation des futurs professionnel(le)s** en accueillant des stagiaires tout au long de l'année : CAP AEPE, EJE, psychomotricien, cuisinières, élèves de 3ème...

REVALORISATION DES DIPLÔMES ET PESÉE DES EMPLOIS

Un accord de branche relatif à la formation professionnelle a été signé en date du 10 juillet 2020 au sein de la branche des acteurs du lien social et familial (Alisfa), venant remplacer le Chapitre VIII de la convention collective. Pour entrer en application cet avenant devait faire l'objet d'un arrêté d'extension par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

L'arrêté d'extension a été publié le 28 juillet 2021, l'avenant n°05-20 entrant en application au 1er septembre 2021.

Concrètement, dans la grille repère des emplois, cela induit pour les Educateur.trice.s de Jeunes Enfants (EJE) un passage du premier critère « Formation requise » du niveau 4 au niveau 6 actant **une augmentation de 74 points** (1 point = 55€ depuis le 01/01/2020).

Cela représente donc **4070 € bruts/an/personne** auxquels s'ajoutent la RIS (Rémunération Individuelle Supplémentaire), les charges employeurs et les taxes sur salaire. **Neuf personnes sont concernées à SAGE**.

Le déficit que génère cette augmentation pourrait mettre en péril la pérennité de l'association avec **une augmentation prévisionnelle conséquente en 2022.**

Le comité de direction en lien avec le Bureau a anticipé le travail sur les pesées des postes concernés (EJE), en incluant la revalorisation des diplômes (critère imposé).

Les objectifs de ce travail :

- Remettre chaque salarié à son juste niveau correspondant à sa fiche de poste, ses missions et ses responsabilités
- Donner de la clarté pour les salariés dans une logique de parcours professionnel
- Limiter l'impact de l'augmentation des diplômes
- Anticiper une nouvelle revalorisation d'un ou plusieurs critères

En effet, dans les grilles repères, la pesée d'un poste doit faire correspondre chaque critère avec le niveau de responsabilité réel de la personne et les missions qui lui sont confiées.

Or, cela n'était pas le cas, certains critères ayant été surévalués afin d'atteindre un niveau de salaire générique ou afin d'augmenter des personnes du fait de leur expérience.

Les nouvelles grilles réévaluées ont été soumises à la commission paritaire (salariés uniquement).

Ces nouvelles pesées ont ainsi permis de limiter le surcoût prévisionnel 2022 à 33 000€, sans perte de salaire pour nos salarié.e.s.













Céline



CLAPOTIS

































FRIMOUSSI

PARTENARIATS

Qu'ils soient institutionnels, financiers, récurrents ou ponctuels, l'Association SAGE entretient de nombreux partenariats dans le cadre de ses activités.

La Mairie de Bègles



L'association Sage est liée à la mairie de Bègles par une convention d'objectifs, renouvelée chaque année, qui engage l'association à «réaliser pour la ville de Bègles une partie de la réponse à l'accueil sur le plan quantitatif et qualitatif de la Petite Enfance pour les 0 à 6 ans »

La mairie met à disposition les locaux et verse une subvention (= compensation des obligations de service public).

Nous travaillons en concertation avec les élus, les administratifs des services municipaux concernés par la Petite Enfance, les finances, la culture, l'entretien des bâtiments, les services espaces verts, les transports...

Compensation d'obligations de Service Public

La somme versée par la ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ avec la CAF de la Gironde) est de **420 000 €** en 2021.

Dans ce cadre, la ville perçoit 144 144€ de la CAF (PSFI)

La Ville met également à disposition des locaux, à titre gratuit, dont la valorisation est estimée à 100 253 €.

Guichet unique et attributions des places

Le Service Petite Enfance de la commune via le Guichet unique met les familles en relation avec l'association.

L'Association tient la Mairie informée du suivi de l'occupation des places d'accueil.

L'association a participé normalement à des réunions d'accueil des futures familles tout au long de l'année.

La CAF

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public.

Une de ses missions est la mise en application au niveau départemental des directives nationales en matière de politique familiale et sociale. Elle aide au financement des structures d'accueil par le biais du contrat enfance jeunesse, contrôle le fonctionnement du lieu et l'utilisation des financements (respect de la réglementation tarifaire).

En 2021, la CAF a versé à l'association une prestation d'un montant de **453 895€**, comprenant la PSU, les heures de concertation, les bonus "handicap" et "mixité sociale", l'aide COVID.

La Caisse d'Allocations Familiales gère une enveloppe « REAAP » destinée à l'accompagnement des actions inscrites sur le champ de la parentalité. Vu le contexte si particulier de cette année, les actions habituellement proposées aux parents n'ont pu se dérouler.

917 € ont été perçus au titre du REAAP.





La CNAF

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) a accordé une subvention à l'association dans le cadre des fonds publics territoriaux de

5 928 € pour la prise en charge financière des actions développement durable et de formation.

L'ACEPP

Fédération du réseau des structures d'accueil associatives et parentales de la Gironde, l'ACEPP est un centre de ressources, de formations et d'échanges.

Elle assure une activité d'information, de conseil, d'accompagnement, de soutien technique, administratif, autour de problématiques de tout (convention collective, budget. comptabilité, gestion du personnel, gestion d'équipe, social, partenariat).





UDAF

Sage est adhérente de l'Union Départementale des Associations Familiales. Elle gère à sa propre initiative ou par délégation de service public de nombreux services aux familles tels que la médiation familiale, les tutelles aux prestations sociales, l'aide à la parentalité, l'aide aux familles surendettées, la protection juridique des majeurs... Elle développe aussi des services de conseils aux consommateurs. des actions de soutien scolaire.

L'UDAF nous permet d'accéder à des formations, des colloques...

Le Jardin Ephémère

Jardin partagé et poulailler installés sur une friche à Bègles, il accompagne Sage sur des projets liés aux jardins et leurs aménagements comme pour les toilettes sèches.

La Fumainerie

La Fumainerie, association loi 1901. accompagne les territoires dans la transition de leur système alimentation-excrétion par l'expérimentation et le développement de filières de gestion circulaire et de proximité de nos excréta.

Le Conseil Départemental

Identifié localement par la Maison de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI). SAGE travaille en contact avec l'équipe de professionnels dont les assistantes sociales pour l'accompagnement des familles ou sur des aspects financiers et/ou

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) dépend de la Direction des Actions de Santé (DAS). Elle assure parmi ses missions le suivi des structures d'accueil des enfants de 0 à 6 ans sur la commune, ainsi que les agréments des assistantes maternelles. Elle a une mission de contrôle visant à vérifier le bon fonctionnement des structures, le respect des normes de sécurité et d'hygiène mais elle a aussi une mission de conseil auprès des professionnels.

L'association a poursuivi ses actions dédiées à l'accompagnement à la parentalité et à la mixité sociale. Les actions menées dans ce cadre ont été soutenues par le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre du Développement Durable.







Interbio Nouvelle Aquitaine

INTERBIO Nouvelle-Aquitaine, association interprofessionnelle régionale, est engagée au service de la bio depuis 2002.

Depuis décembre 2019, l'association est labellisée « établissement bio engagé » décerné par Interbio Nouvelle Aquitaine.

L'association SAGE est le premier établissement de crèches à obtenir le label en Nouvelle-Aguitaine, et ce, directement au niveau le plus élevé, à savoir minimum + de 60% de produits bio, et nous sommes en réalité à + de 95% de produits bio ET locaux!

FINANCES

1150163€ de budget

82% -9.12%

masse salariale

de produits par rapport à 2019

Financement CAF

du budget 2021 (dont Aide Covid)

Le paiement des familles 13.7%

- 3.9% de charges par

rapport à 2019

Mairie de Bègles

du budget 2021 dont 1/3 venant de la CAF

DÉTAILS BUDGET 2021, PRÉVISIONNEL ET RÉALISÉ

CHARGES	PREV 2021	31/12/2021
EDF-GDF-EAU	15 000	16 590
Pdts d'entretien	5 000	5 119
Petits équipements, amgt	6 500	4 737
Frnt administratives	2 500	1 476
Alimentations et boissons	48 000	40 087
Matériel pédagogique	3 000	3 694
Achats Couches	7 150	6 841
Produits pharmaceutiques	400	113
ACHAT Sous-total	87 550	78 657
Sous traitance Pale & Social	7 277	7 475
Location photocopieur	984	1 047
Location couches		1 352
Entretien et réparation	5 500	5 581
Prime d'assurance	3 200	3 145
Documentation	74	20
Travaux	3 000	480
SERVICES EXTÉRIEURS Sous-total	20 035	19 098
Intervenants extérieurs	7 135	7 647
Publicité, publications et relations pu	150	7 047
	0	0
Frais d'actes et de contentieux Transport	3 800	3 258
Frais déplacements	150	95
Mission réception	2 000	1 348
Téléphone	3 300	3 900
Frais postaux		
	300	348
Formation	6 500	19 915
Services bancaires	286	225
Frais d'activités pédagogiques	3 750	2 525
Cotisation fédération	3 600	3 327
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS Sous-	30 971	42 589
taxe sur sal	35 276	32 984
Unif + Aliance + fds d'aide au paritaris AGEFIPH	18 540	17 683 739
IMPÔTS ET TAXES Sous-total	53 816	51 407
Masse salariale brute	723 886	727 827
Charges patronales	196 881	186 529
Congés payés		4 781
Charges congés payés		5 877
Indemnité transport		1 160
Indemnité activité partielle	0	745
Indemnité rupture conventionnelle	0	2 208
Médecine du travail		3 148
CE	7 236	7 278
Gratification stagiaires	3 000	3 912
CHARGES DU PERSONNEL Sous-tota	931 003	943 466
PERTE CREANCE	0	758
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	2 853
Dot aux amort des immo, corporelles	5 242	4 202
Dot aux prov. pour riques et charges (0	2 712
Dot aux prov. pour créances	0	421
DOTATIONS AUX AMORT. AUX PROV	5 242	7 335
Fonds dédiés		4 000
TOTAL DES CHARGES	1 128 617	1 150 163
	100 253	100 253
	1 228 870	

PRODUITS	PREV 2021	31/12/2021
Participation des familles CAF - MSA	171 475	157 253
CAF PSU	490 575	432 914
MSA PSU	430 373	28
	2 076	2 124
CAF Heures de concertation		
CAF Bonus Inclusion Handicap	6 000	1 051
CAF Aide Covid-19		17 79
Repas facturés aux salariés	6 600	6 86
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	676 726	618 30
Subvention de la Mairie	420 000	420 00
	4.500	
Subvention du Conseil Départementa	1 500	
Subvention CAF FPT		5 92
Subvention CAF REAPP		917
Subvention UDAF	150	217
Subvention Cré'atlantique		4 00
SUBVENTIONS Sous-total	421 650	431 06
207/217/01/2	2.520	3.00
COTISATIONS	2 520	2 663
AUTRES PRODUITS DE GESTION COU	0	į
AUTRES PRODUITS DE GESTION COU PRODUITS FINANCIERS	500	
		533
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	500	15 60:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement		15 600 1 53:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances	500	15 600 1 53:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Raprise prov sur créances Raprise prov pour risgues (retraite)	0 1 533	15 60 1 5 3 84
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances	500	15 60 1 5 3 84
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote pert subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38!
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Raprise prov sur créances Raprise prov pour risgues (retraite)	0 1 533	15 60: 1 53: 84: 2 38!
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP)	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote pert subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour résques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP)	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP)	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour résques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP)	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour résques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP)	500 0 1593	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Raprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1533 1533	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Raprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1533 1533	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60: 1 53: 84: 2 38: 23 52: 3 51:
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	0 1593 1533 19188	15 60 1 53 84 2 38 23 52 3 51
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle Rbt de la formation + chorum TRANSFERT DE CHARGES	0 1593 1533 19188	15 60 1 53 84 2 38 23 52 3 51
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov pour réances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Ribt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Ribt activité partielle Ribt de la formation + chorum TRANSFERT DE CHARGES	500 0 1533 1533 19188 6500 25688	15 60 1 53 84' 2 38 23 52' 3 51
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov sur créances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Rbt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Rbt activité partielle	500 0 1533 1533 19188 6500 25688	15 60 1 53 84 2 3 82 23 52 3 51 12 28 39 32
PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS Quote part subv. d'équipement Reprise prov pour réances Reprise prov pour risques (retraite) REPRISE SUR AMORTISSEMENT & PR Ribt des contrats aidés (ASP) Aide embauche jeune (ASP) Ribt activité partielle Ribt de la formation + chorum TRANSFERT DE CHARGES	500 0 1533 1533 19188 6500 25688	15 60 1 53 84 2 38 23 52 3 51

-40 279

LE DIFFÉRENTIEL PRÉVISIONNEL/RÉALISÉ

L'année 2021 a encore été impactée par la baisse des heures facturées conjuguée à la crise sanitaire, l'ensemble de nos structures ayant fermé environ 1 mois, les absences des enfants et du personnel ayant été plus fréquentes.

LES PRODUITS

- 18 733 €

LES CHARGES

1 + 21 546 €

Le total des charges est **augmenté de 21 546 €** par rapport au prévisionnel.

Le travail effectué sur la révision de pesées a permis de diminuer l'impact de la revalorisation du diplôme d'Educateur de Jeunes Enfants, appliquée dès septembre 2021.

Les dépenses allouées aux actions de formations sont en forte progression (voir page "formations") mais compensées à 64% par les produits (FPT, remboursement formation par notre OPérateur de COmpétences - OPCO).

permis de générer l'équivalent de 14 000 €.

Nos deux partenaires principaux ont maintenu leurs aides :

Le total des produits est en diminution de

Les produits directs (paiements des

familles, PSU et subventions CAF et MSA) sont toujours très impactés par la

diminution des contrats des familles et

par les absences des enfants (congés, maladies...) non facturées : - 58 000 €.

Le travail sur l'accueil occasionnel (avec

2,35% des heures facturées) a néanmoins

18 733 € par rapport au prévisionnel.

- La Mairie nous a versé la totalité de la compensation prévue soit 420 000 €
- La CAF nous a versé une aide de l'Etat pour le COVID : + 17 799 €

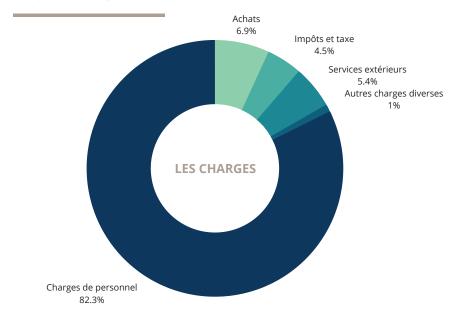
FONDS PROPRES

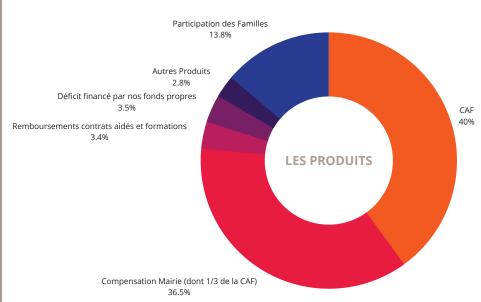
Fin 2020, les fonds propres de l'association étaient de 185 041€. Au 1er janvier 2022, imputés de ce résultat négatif, ils passent à **144 761€**.

RÉSULTAT

Le résultat d'exploitation de l'année 2021 se situe à - 40 279 €.

RÉPARTITION DU BUDGET





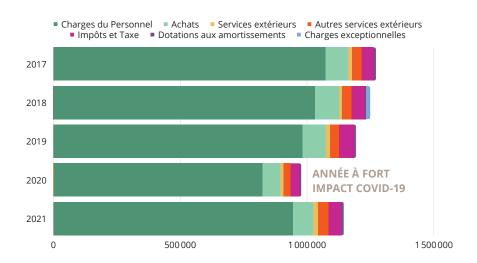
ANALYSE FINANCIÈRE ÉVOLUTION DU BUDGET

DES EFFORTS CONSTANTS DE RÉDUCTION DES CHARGES

On constate très nettement depuis 2017 les efforts entrepris pour réduire les dépenses de l'association.

Le budget "Dépenses" baisse ainsi de 21 500 € entre 2017 et 2021, et ce, malgré des projets ambitieux comme le passage à l'alimentation 100% bio et locale dès 2019.

La part des Charges du personnel quant à elle passe de 1 071 283 € à 943 466 € soit une réduction de 12% en 5 ans, et ce, malgré la revalorisation des diplômes EJE qui impacte le budget de septembre à décembre.



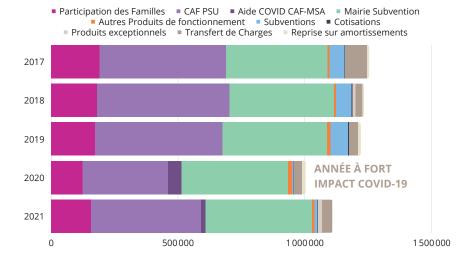
DES RECETTES EN FORTE BAISSE

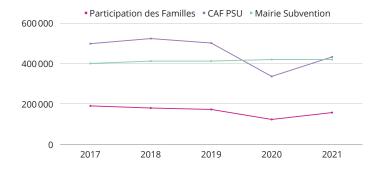
Depuis 2017, les recettes de l'association ont également diminué passant de 1 254 782 € à 1 128 617 € soit - 126 165 € (-11%) en 5 ans.

Première cause : la baisse des heures facturées qui impacte fortement les recettes directes participation des familles et PSU de la CAF - , encore accentuée par la crise sanitaire, avec les fermetures successives.

Alors que les aides exceptionnelles perçues en 2020 (CAF et MSA) avaient permis de compenser cette perte au regard de la diminution concomitante des dépenses, cela ne sera pas le cas en 2021.

On peut noter également la réduction notable des Subventions, notamment des Fonds Publics Territoriaux (FPT) qui avaient permis entre autres la création du poste de psychomotricien.ne au sein de l'association. D'autres subventions ont disparu du fait du contexte sanitaire et de l'impossibilité de mise en œuvre de certains projets.





BILAN ACTIF

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amt. Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage indust.				
Autres immobilisations corporelles	102 245	98 193	4 052	68
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	102 245	98 193	4 052	68
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Acomptes fournisseurs			1 200	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	15 789	421	15 368	167
Autres créances	158 140		158 140	66 2
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	179 447		179 447	322 6
Charges constatées d'avance (3)				
	353 375	421	354 155	405 6
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	455 620	98 614	358 206	412 4

⁽²⁾ Dont à moins d'un an (brut)

⁽³⁾ Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

		31/12/2021	31/12/2020
		Net	Net
FONDS PROPRES	5		
Capital (dont versé :)			
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Réserve légale			
- Réserves statutaires ou contractuelles			
- Réserves réglementées			
- Autres réserves		185 041	156 162
Report à nouveau		200012	250 202
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-40 280	28 879
Subventions d'investissement		950	2 483
Subventions a investissement	9	145 712	187 525
FONDS DEDIES		143/12	107 323
Sur subvention de fonctionnement			
Sur autres ressources		4 000	3 053
our autres ressources	â	4 000	3 053
AUTRES FONDS PROPRES		4 000	3 053
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres fonds propres			
		0	0
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		51 943	49 231
AND PROPERTY AND		51 943	49 231
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		19 401	18 405
Dettes fiscales et sociales		130 742	126 811
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		193	2 268
Instruments de trésorerie			0.000000
Produits constatés d'avance (1)	9	6 216	25 154
	8	156 552	172 638
Ecarts de conversion Passif			
	TOTAL GENERAL	358 206	412 446
(1) Dont à plus d'un an (a)	<u> </u>		
(1) Dont à moins d'un an (a)		156 552	172 638
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque			
(3) Dont emprunts participatifs			
(a) A l'exception des avances et acomptes recus sur commandes en cours			

⁽a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

PERSPECTIVES ET MAINTENANT, ON FAIT QUOI

Ce bilan d'activité démarre sur une sombre interrogation : "La fin du modèle SAGE ?", résultant d'un constat amer d'un manque évident de soutien, de volonté et d'ambition politique - pour ne pas parler d'abandon - en matière de Petite Enfance.

Quel modèle voulons-nous pour demain ? Celui qui tend à vouloir s'imposer ne nous convient pas, ni à nous parents, ni à nous professionnel.le.s.

Dès lors, ce bilan se termine sur une affirmation : Battons-nous!

Défendons nos valeurs, le sens et l'essence de notre mission!

Défendons la qualité d'accueil de nos enfants coûte que coûte et jusqu'au bout!

Défendons notre place pleine et entière, nous parents, au sein des structures d'accueil de nos enfants!

Défendons les conditions de travail et les emplois de nos professionnel.le.s qui nous accompagnent, nous soutiennent et veillent sur nos tout-petits avec bienveillance et compétence!

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE RAPPORT :

- Les membres du Bureau,
- Le pôle de direction : Agnès BANCON et Fabienne ATTANE,
- Les directrices des crèches : Julie CHARBONNEL, Carole DUBOIS-CHERRAD, Jordane HAU,
- M. Antoine DE BOUTER

